



VOTE

Pour : 20
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prend pas part : 00
Adopté à l'unanimité

=====
Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le

Deshaies, le

Le Directeur Général des
Services

Fred JULIA

L'an deux mille quatorze, le trente du mois de mai à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESHAIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation en date du 23 avril.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert, APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, NISUS Eric, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette ; GAMIETTE Liliane, BALZINC Théogat ; FLEMIN Félix.

Absents excusés : - BARRE Augustina (a donné procuration), MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, MOBETIE Marie-France, JEAN (née SABAS) Lydie, MAHIASIN Max (a donné procuration)

Sont absents SABAS Sidney

Affichée le 13 JUN 2014

Deshaies le 12 JUN 2014
Le Maire

A assisté : Monsieur JULIA Fred, (Directeur Général des Services)

Secrétaire de séance : Madame VALLUET Odette



Jeanny MARC

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
ETABLISSEMENT MAIRIE

Exposé des motifs

Madame le Maire, expose à l'assemblée sa volonté de mettre en œuvre les projets de la mandature, et répondre ainsi aux attentes de l'ensemble des administrés.

Elle indique que cela implique également pour la Collectivité de disposer d'une administration efficiente.

En vue de renforcer son encadrement Madame le Maire, Présidente du CTP propose la modification du tableau des effectifs comme suit :

.../...



... / ...

Etablissement Mairie			
Grade	Effectif	Création	Nouvel Effectif
Rédacteur	03	01	04

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 22 mai 2014,
Considérant la nécessité pour la collectivité de disposer d'une administration efficiente,
Considérant le besoin d'un renforcement de l'encadrement,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : d'**APPROUVER** les modifications du tableau des effectifs tel que présenté à l'exposé des motifs ; projet d'amélioration de la voirie,

Article 2 : **DIT** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.

Article 3 : Madame le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire



Jeanny MARC